



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône
PÔLE GESTION PUBLIQUE
Division Missions Domaniales
16, Rue Borde
13357 MARSEILLE cedex 20
Mél. : drfip13.gestionpublique@dgifp.finances.gouv.fr

Marseille, le 02/09/2022

La directrice régionale des Finances publiques

à

Mairie de Saint Mitre les Remparts

9 avenue Charles de Gaulle

13920 Saint Mitre les Remparts

Affaire suivie par : Bertrand LEGROS
bertrand.legros@dgifp.finances.gouv.fr
Téléphone : 06 12 82 15 97
Réf. OSE : 2022-13098-51936 / DS : 9218299

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Maison individuelle en rez-de-chaussée de 95 m² de surface habitable avec garage indépendant sur un terrain de 787 m²

Adresse du bien : 6 boulevard de la fontaine du loup 13920 Saint-Mitre-les-Remparts

Valeur vénale : 299 000 euros HT (deux cent quatre vingt dix neuf mille euros), une appréciation de 10 % pouvant être acceptée

1 - SERVICE CONSULTANT

Affaire suivie par :

Ville de Saint Mitre les Remparts

Mme Dominique VILLEVIEILLE

2 - Date de consultation

: 30/06/2022

Date de réception

: 30/06/2022

Date de visite

: 19/07/2022

Date de constitution du dossier "en état"

: 19/07/2022

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession par appel à candidatures d'un terrain bâti

4 - DESCRIPTION DU BIEN

adresse: 6 boulevard de la fontaine du loup 13920 Saint-Mitre-les-Remparts

références cadastrales : Section AA N°50p

descriptif du bien : Maison individuelle en rez-de-chaussée de 95 m² de surface habitable avec garage indépendant sur un terrain de 787 m²

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20230630-DEL2023-58-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023
1/3

5 - SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Commune de Saint-Mitre-les-Remparts
- situation d'occupation : bien évalué libre de toute occupation

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Zone UD : La zone UD correspond au tissu résidentiel pavillonnaire, incluse dans le secteur de mixité sociale délimité au document graphique au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme.

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

La valeur vénale du bien est estimée à 299 000 euros HT (deux cent quatre vingt dix neuf mille euros), une appréciation de 10 % pouvant être acceptée.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour la directrice régionale des Finances publiques
et par délégation,
l'inspecteur des Finances publiques



Bertrand LEGROS



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20230630-DEL2023-58-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023
3/3